

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN232

présenté par  
Mme Marianne Dubois

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 274, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Les liens entre les armées et la Nation doivent plus que jamais d'être amplifiés dans notre société, à commencer par ceux à destination de notre jeunesse qui devrait pouvoir bénéficier d'une montée en puissance des dispositifs d'engagement comme les cadets de la défense à partir de onze ans puis, pour les plus de seize ans, le service militaire volontaire, le service militaire adapté, le service civique ou encore la garde nationale. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le réveil citoyen de notre société viendra avant tout de notre jeunesse.

Au-delà du service national universel, des dispositifs existent déjà pour favoriser leur engagement au service des valeurs patriotiques et de l'intérêt général de notre pays. Le dernier rapport de la mission d'information sur le service national universel préconise notamment le renforcement du dispositif des cadets de la défense, jusqu'ici limité à quelques expérimentations. Donner la possibilité à l'ensemble des jeunes Français d'en bénéficier serait une formidable immersion au contact de nos armées. Les classes à projets, et notamment les classes défense et sécurité globale comme celles du collège Henri Wallon de La Seyne-sur-mer, sont également une facette intéressante des liens armée-nation : elles reposent sur un partenariat entre des classes et une unité militaire et associent l'ensemble des élèves d'une classe autour de projets académiques et concrets. Les élèves échangent avec les militaires soit via des visites de leur unité soit par voie électronique.

Il apparaît également souhaitable d'encourager ces formes d'engagement après 16 ans à travers une pluralité de dispositifs : le service civique - même s'il doit faire l'objet d'une vigilance dans la mesure où il ne saurait se substituer à l'emploi - et les dispositifs militaires (garde nationale et service militaire volontaire notamment). Il faudrait également veiller à valoriser l'engagement dans les parcours universitaires des jeunes adultes à travers, par exemple, des unités d'enseignement attribuant des crédits ECTS en matière d'engagement.

Ce mouvement de montée en puissance des dispositifs d'engagement est dores et déjà enclenché, et aspirerait à s'intensifier : ouverture de six centres de cadets dans le Var en septembre 2017, ouverture prochaine de nouveaux centres témoignent du succès du dispositif, le SMA poursuit son essor en vue d'atteindre l'objectif de 6000 volontaires stagiaires par an, le SMV est pérennisé par l'article 17 du présent projet de loi et de nouveaux centres viennent d'ouvrir. La LFI 2018 prévoit par ailleurs d'atteindre 1000 stagiaires dès cette année, le service civique, enfin, poursuit sa montée en puissance avec l'accroissement des financements dédiés en LFI 2018 pour atteindre 150 000 jeunes dès cette année

Les réussites observées sur le terrain doivent irriguer la production législative et justifient cet amendement.